



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

LUNDI 10 FÉVRIER 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme ANCEL Marie-Élodie
Mme CONDON Sylvie
M. FERRE Vincent
M. FRETIGNE Cédric
Mme HANCOCK Claire
Mme LALEAU Régine
M. MATHIEU Claude
M. MELLOUK Adelhamid
Mme PELZ Elisabeth
Mme PIRENNE France, Assesseure Médecine-Santé
M. TUTIN Christian
M. ZIDI Mustapha

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme BOURDIE Annie
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
Mme GUIHARD Marina
M. LEMONNIER François
M. POMA Roberto
Mme REY Juliette

Collège C :

Mme CHAUVEL Séverine
M. LEVREL Lucas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme CORINUS Chantal
Mme FLEURY Murielle

Usagers :

M. VINCENT Lhéo

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal
Mme HUE Sophie
Mme NAILI Salah
M. SAVIDAN Patrick

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DUPONT Lise
Mme FERRAT Emilie
Mme PELTIER-L'ECULLÉE Isabelle

Collège C :

Mme CHARREIRE Hélène

Mme GUILLIN Amélie
Mme HARBELOT Isabelle

Collège D :

M. COSPEREC Serge

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme GERMÉ Gisèle
Mme GRAVE Christine

Personnalités extérieures :

Mme CADET Lucille
M. LABINAL Guilhem

Usagers :

M. SAES Guillaume

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme CADUSSEAU Josette, VP CFVU
M. DUFLOT François, Directeur du service des systèmes d'information
M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'EPISEN
M. GADESSAUD Laurent, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
M. GILBERT Simon, VP CR
M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
M. GRINTZBURGER, DSI
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Mme MARIN Brigitte, Administratrice provisoire de l'INSPE
M. MOSCOVI Pierre, Directeur de la Faculté des Sciences et Technologie
M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
Mme RENAUT Sophie, INSPE
M. SABOURAU Stéphane, VD R ST
M. WOLKENSTEIN Pierre, Directeur de l'UFR de médecine

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président	5
1.2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 1 ^{er} octobre 2018, du 3 février 2018, du 4 février 2019, du 8 avril 2019 et du décembre 2019.....	14
2. VIE INSTITUTIONNELLE	15
2.1. Comités d'animation des axes stratégiques.....	15
3. FORMATION ET RECHERCHE	19
3.1. Point d'information sur les appels à projets des axes stratégiques	19
QUESTIONS DIVERSES.....	26

La séance est ouverte à 14 heures 20 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ

Enregistrement enclenché après la première prise de parole du Président.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– L'objectif du dialogue est d'obtenir des moyens en termes de postes et relatifs à la licence santé. L'appel d'offres s'établit à 9 M€ auprès de l'ensemble des universités pour bénéficier également de ces moyens supplémentaires.

Dans le cadre du dialogue de gestion stratégique du ministère, je peux citer le contrat de site avec la comUE. La stratégie de l'établissement se veut claire et bien vue par le ministère. Le campus intègre la formation et la recherche sur un maillage du territoire, autour des campus de Fontainebleau, de Sénart-Melun et de Vitry. Ce sont des éléments très déjà très accrochés avec les villes et départements, autour du projet (incompris, 1,02 :02) de 17 000 m² afin de réunir LLSH, SESS-STAPS et un projet de MSH dont nous aurons l'occasion de vous parler. Nous trouvons aussi un campus nord, c'est-à-dire la réunification de l'INSPE, de Livry-Gargan et de Saint-Denis. Pour Livry-Gargan, c'est un peu compliqué, mais nous voyons déjà (inaudible, 1, 02 :34) et il est possible d'avoir sur le site d'Aubervilliers une proposition soutenue par le rectorat, le préfet de la Seine-Saint-Denis et la Société du Grand Paris. L'instruction est en cours.

Je souhaite également évoquer le retour très positif du HCERES relatif à l'action globale et à la dynamique de l'établissement. Nous avons transmis notre rapport au HCERES, qui nous répondra dans quelque temps. Il sera ainsi possible de corriger et d'amender les textes qui nous ont été proposés.

S'agissant de la SFRI, nous rencontrons des difficultés avec nos collègues de l'UGE en l'absence de formalisation. Ils sont en retard et nous le leur disons depuis déjà des mois. Ils manquent de clarté, ce qui ne nous manque pas de nous alerter. Il vous sera d'ailleurs demandé de vous prononcer sur cet élément d'alerte. Simon, peut-être un mot à ce sujet ?

M. GILBERT.– Oui, la SFRI présente deux sujets différents. Le premier concerne la SFRI Saclay. Lors du dernier CAC, je vous indiquais que nous étions en contact avec nos collègues de Saclay pour les accompagner dans le cadre de leur candidature à la SFRI. Finalement, la démarche est abandonnée pour des raisons de calendrier et de contexte de création de la nouvelle université Saclay, qui associe différents établissements. En, septembre, ils estimaient qu'il serait encore possible de collaborer avec nous, mais la complexité interne se révèle trop lourde. Ils ne sont pas certains de préparer convenablement leur candidature pour l'appel à projets. Ajouter les masters de l'UPEC contribue à rendre l'exercice périlleux, au regard des délais trop contraints.

Le deuxième volet de la SFRI s'attache à l'UGE. Vous connaissez déjà un peu la température du dossier. Depuis des mois, nous demandons l'organisation de réunions afin d'accompagner l'UGE ou la future UGE dans sa préparation de candidature. Il existe une sorte de contrat moral entre les deux établissements. Lorsque nous avons préparé nos EUR, nous avons éprouvé des difficultés importantes avec l'une d'entre elles, le GPS3, portée par Patrick Savidan. Il a fallu rogner les ailes de cette EUR à plusieurs reprises, au point qu'elle en a perdu sa richesse. Nous avons agi sous la pression amicale, mais ferme, de l'UGE. Dans la perspective de la SFRI, les mêmes forces ne pouvant pas porter les deux dossiers, il nous a fallu préserver les chances de candidature. Au regard de ce contexte, nous avons consenti des efforts, avec le souhait de nous rattraper dans le cadre de la SFRI, mais sans retour concret jusqu'à présent.

Depuis le mois de mai, nous n'avons cessé de demander la tenue de réunions pour travailler ensemble sur cette candidature. On nous a expliqué que la démarche était reportée à des temps plus lointains. En septembre, nous avons renouvelé nos demandes de réunions, puis les mois suivants. J'ai peut-être envoyé une trentaine de mails à ce titre et je ne compte plus mes appels téléphoniques pour obtenir des dates de rendez-vous. On me répondait à chaque fois que cette perspective s'avérait délicate, en raison du trop grand nombre de chantiers liés à la nouvelle université. J'ai espéré que ce rendez-vous pourrait enfin être inscrit dans nos agendas au début du mois de janvier, mais le temps passe, sans élément concret. Les Présidents ont pu échanger. Des propositions de rendez-vous nous ont bien été adressées dernièrement, mais elles se situent entre le 19 et le 21 février, soit quinze jours avant le dépôt du dossier. Le Président a dû appeler l'UGE pour expliquer que cet agenda ne convenait pas. Un nouvel échange a été lancé avec les CFVU de (inaudible, 1, 09 :09) il y a une dizaine de jours. Ce dernier a indiqué qu'il venait seulement d'intégrer le groupe de travail et que les interrogations apparaissaient plus nombreuses que les éléments de réponse. Nous les avons sollicités sur les innovations pédagogiques, la sélection des étudiants, l'arbitrage entre les fonds UPEC et les fonds UGE et la gouvernance. Il nous a été répondu que tous ces sujets n'avaient pas encore été examinés, en raison du retard accumulé.

Vendredi soir, vers 23 heures 30, nous avons reçu un fichier Excel mentionnant quelques masters coaccrédités et au sujet desquels l'UGE estime qu'ils correspondent au projet. Le message précisait que le travail n'avait pas avancé s'agissant des autres points.

Ce matin, j'ai assisté au COMEX de Marne-la-Vallée, ainsi que le Président. J'ai rappelé à Hélène Jacquot-Guimbal ainsi qu'à Gilles Roussel qu'il aurait été préférable de nous considérer comme co-décisionnaires du fait que les formations aient été co-accréditées. A minima, nous aurions dû être consultés.

Malheureusement, nous n'avons reçu qu'une seule information, relative au niveau le plus bas du partenariat. De plus, cette information consiste en des bribes d'éléments, sans le moindre document de synthèse convaincant et susceptible de nous apporter des garanties.

J'ai reçu cette réponse ce matin : « *Je ne suis pas vraiment pas le dossier et je poserai les questions au groupe de travail* ». Aujourd'hui, les signaux sont négatifs et je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, adopter une ligne d'exigence. Le CAC doit pouvoir souligner, à l'intention de ses partenaires, qu'il reste attentif à l'amélioration d'une ligne de travail ce mois prochain. Sinon, aucune participation de qualité de l'UPEC ne pourra être envisagée en faveur de la SFRI. Nous pouvons bien sûr regarder les documents transmis, mais la question se pose en plus pour savoir si nous devons signer le document dès lors que nous n'y avons pas été associés. Il nous faudra être très attentifs. Au regard de la situation, j'ai le sentiment qu'ils préfèrent agir sans nous, utiliser les formations co-accréditées et nous demander de signer à la toute fin.

Si le dossier est bien structuré, ce que nous ignorons, il ferait sens de signer et de les accompagner. Mais sera-ce le cas ? L'interrogation reste entière.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Simon. Peut-être souhaitez-vous réagir ? Nous avons l'occasion d'exercer une vraie pression. C'est évidemment un enjeu collectif, et non un enjeu de relation de présidence à présidence.

Ils donnent l'impression de progresser de manière marginale, dans une grande confusion. Pourtant, nous les avertissons depuis des mois.

Pour être brefs, nous sommes en colère. Elle a été exprimée ce matin lors du COMEX. Hélène et Gilles ont indiqué qu'ils ne suivaient pas le dossier.

M. GILBERT.– Ce sont quand même des sujets très politiques. Il est question de structuration des missions de l'établissement. C'est aussi en lien avec la manière dont le ministère perçoit les candidatures des établissements. Enfin, il faut prendre

en considération les relations avec l'UPEC. Une dimension politique se fait jour. Nous avons quelque difficulté à comprendre la réponse formulée ce matin lors du COMEX.

M. LE PRÉSIDENT.– Souhaitez-vous vous exprimer ?

M. TUTIN.– Ma question vise à connaître les thématiques envisagées et proposées par l'UGE.

M. GILBERT.– La structure fonctionne de la manière suivante. Nous trouvons une *graduate school* non thématisée, au sein de laquelle la SFRI consistera à procéder à des innovations pédagogiques, à injecter des fonds dédiés aux nouveaux dispositifs, à raccourcir les délais, à développer les partenariats et les activités internationales. Le souhait est également de financer davantage la recherche à travers des bourses doctorales, même si elles resteront limitées. Je parle d'une accumulation de dispositifs pour rendre les programmes plus innovants.

Bien que la *graduate school* ne soit pas thématisée, nous trouvons la première vague des *graduate programs*. Une deuxième vague suivrait, mais sans être explicitée aujourd'hui. La première vague, prévue sur cinq ans, intègre des programmes structurés autour de différentes thématiques : mondes urbains en transition, systèmes intelligents, sciences humaines et sociales à partir des données, sciences des matériaux et matériaux innovants, objets connectés (électronique, capteurs...). Ces programmes permettront de structurer la SFRI et de lancer toute une série d'innovations, même si nous ne les connaissons pas. Aucune présentation ne nous a été faite, ni à l'oral ni par écrit.

M. LE PRÉSIDENT.– Josette peut nous apporter quelques compléments sur les masters.

Mme CADUSSEAU.– La répartition des masters s'est opérée en fonction des LabEx. Il y aurait soi-disant la mention « Mathématiques », dénommée « Mathématiques appliquées » chez nous. Le parcours serait « Mathématiques et Informatique ». Pour

eux, il s'agit d'un master de mathématiques. Je ne sais pas si la rectification a été apportée.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est peut-être une erreur d'écriture de leur part.

Mme CADUSSEAU.– Oui. S'agissant de « Urban future », nous parlons de géographie, d'urbanisme et aménagement, avec le parcours « Espaces, société directoire, environnement urbain, stratégies, projets, services, urbanisme et expertise internationale. » C'est tout ce qui concerne la première vague.

La vague suivante inclurait le master « Urbanisme et Aménagement », le master « Mécanique » autour de MSCD. Ils annoncent un master de génie civil, mais nous n'en avons pas. Le master « Génie industriel » n'est pas co-accrédité. Il y aurait aussi la chimie.

M. MATHIEU.– Si je comprends bien, ils ont défini les thématiques entre eux.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui.

M. MATHIEU.– Je n'ai pas entendu parler de santé, alors que le domaine apparaît assez fort chez nous. Nous recevons des signaux assez étranges sur leur volonté de coopérer avec l'UPEC.

Je réagis également à ta proposition consistant à dire que nous signerons à la condition que le dossier ait été correctement constitué. Je ne signerai pas tout, car la question se pose sur la répartition des fonds.

M. GILBERT.– Mes propos supposent que la répartition des fonds nous apporte des garanties.

M. LE PRÉSIDENT.– Notre signature n'interviendra pas si nous ne sommes pas informés et si la situation continue de nous apparaître aussi peu claire. Simon l'a clairement indiqué ce matin. Le risque est bien que nous ne déposions aucun dossier.

M. MOSOVICI.– J'entends parler des trois masters co-accrédités : « Sciences et Technologies », « Mathématiques et applications » et « Chimie ». J'avoue ne pas

comprendre l'implication pour nos masters. Quelle est la conséquence ? Nous entendons des rumeurs. Si les équipes pédagogiques ne signifient pas leur accord, je peux brandir la menace d'une rupture de co-accréditation. Elle n'a d'ailleurs pas débuté puisqu'elle est envisagée pour septembre 2020. Quelles sont les conséquences pour nos propres masters et équipes pédagogiques ? Un parcours supplémentaire sera-t-il mis en place ? Viendra-t-il en remplacement de parcours ?

Mme CADUSSEAU.– Je vous ai indiqué ce qui est précisé dans un tableau, sans aucune autre explication. Il a été indiqué dans un courrier qu'ils se rapprocheraient des responsables de masters. Ces derniers ont peut-être été contactés, mais j'en doute.

M. GILBERT.– Selon moi, ils souhaitent construire des masters en utilisant des formations déjà existantes. Le souhait est de créer, en quelque sorte, des formations renouvelées au regard de leur dimension interdisciplinaire, en utilisant, comme nous avons pu le faire dans le cadre de nos EUR, toute une série de cours qui relèvent de masters existants. Cela signifie qu'on ne touche pas aux masters, mais que telle matière puisse intégrer un *graduate program* dans un souci de mutualisation pour les étudiants. L'idée est d'alimenter ces rapprochements à travers des fonds. La démarche suscite néanmoins de nombreuses questions liées à la gouvernance ou au financement, par exemple. J'ai un peu le sentiment que ces questionnements n'ont pas encore été tous identifiés.

M. MOSOVICI.– Il faut aussi mentionner l'encadrement potentiel.

M. GILBERT.– Oui, absolument. Les responsables des formations sont quand même supposés être associés aux débats. La semaine dernière, nous leur avons d'ailleurs précisé que l'UPEC souhaitait discuter avec les responsables des formations concernés. Nous leur avons demandé de combien de temps nous disposerions pour expliquer la situation et recueillir les réactions de notre communauté. Ils nous ont

répondu en disant qu'ils étaient désolés et qu'ils essaieraient eux-mêmes de les contacter rapidement. C'est assez surréaliste.

Mme HANCOCK.– Je peux vous fournir quelques informations supplémentaires, grâce au LabEx auquel j'appartiens et qui a été sollicité pour anticiper les opérations. Il faut savoir que les porteurs de LabEx ont eux-mêmes beaucoup de mal à participer à la prise de décision. Effectivement, il leur a été demandé de faire remonter un tableau listant les formations susceptibles d'intégrer les différentes actions. À ma connaissance, une réunion a été organisée vendredi dernier avec certains responsables de masters, dont nous ne savons pas comment ils ont été choisis parmi ceux listés. Certains collègues de l'UPEC ont par exemple été sollicités, mais pas ceux dont les formations ont été mentionnées par Josette.

Nous avons quelques difficultés à comprendre la démarche. Je crois que les responsables de LABEX sont également pris au dépourvu.

M. WOLKENSTEIN.– Nous connaissons ce scénario et je le trouve lamentable. Nous ne sommes pas associés, notamment dans le domaine de la santé et je remercie à ce titre mon voisin d'avoir mentionné cet aspect. Par ailleurs, ce scénario est un scénario du passé qui se répète. Il me semble nécessaire de se fâcher.

M. LE PRÉSIDENT.– Simon peut vous proposer une motion.

M. GILBERT.– Il ne s'agit que d'une proposition, qui mérite d'être améliorée. Nous pourrions envisager une motion assez courte, rédigée dans cet esprit :

« Les membres du CAC de l'UPEC font part de leur vive inquiétude relative à l'accompagnement éventuel de l'UPEC à la candidature d'UGE à SFRI. Ils regrettent que l'UPEC n'ait pas été associée à la préparation de cet appel à candidatures et demandent à l'université Gustave Eiffel d'intégrer au plus vite les équipes de l'UPEC pour préparer en commun la réponse à cet appel à projets. »

M. LE PRÉSIDENT.– Je serai plus enclin à écrire, en fin de texte : « *pour s’engager sur ce projet* ». Peux-tu nous donner une nouvelle lecture, avant de soumettre la motion au vote ?

M. GILBERT.– Oui.

« Les membres du CAC de l’UPEC font part de leur vive inquiétude relative à l’accompagnement éventuel de l’UPEC à la candidature d’UGE à SFRI. Ils regrettent que l’UPEC n’ait pas été associée à la préparation de cet appel à candidatures et demandent à l’université Gustave Eiffel d’intégrer au plus vite les équipes de l’UPEC pour s’engager sur ce projet. »

Un INTERVENANT (1, 28 :00).– « *Pour qu’elles puissent s’engager sur ce projet* ».

M. LE PRÉSIDENT.– D’accord.

Comme je l’ai fait remarquer à plusieurs reprises en COMEX, nous nous dirigeons vers une scission inévitable. Nous ne le souhaitons pas pour notre part puisque nous sommes souvent force de proposition sur un certain nombre de projets. L’UGE et l’UPEC entreront en concurrence sur le territoire, auprès des élus et des collectivités. Je pense aussi aux éléments de projets. Nous avons tout intérêt à nous montrer très attentifs, d’où la mise en place de nouveaux projets, estampillés UPEC. Nous parlons aussi de financements, qui appuieront ces grands projets inclusifs, impliquant l’ensemble de la communauté.

Nous avons intérêt à adopter le rapport de forces, en prévision de ce qui risque de se passer. SFRI est d’ailleurs un symptôme. Nous n’avons pas été informés, voire même empêchés s’agissant de l’une des EUR. Cette motion est importante, puisque c’est la première fois que nous pouvons exprimer notre interrogation. Nous n’adoptons un mode d’agression, mais d’interrogation.

M. GILBERT.– Lorsque le Président évoque cette relation de concurrence, il ne faut pas non plus s’alarmer. Cette situation n’implique pas le fait que la coopération s’achève. Néanmoins, coopérer suppose d’être deux et d’en avoir envie. Pour le

moment, selon notre intuition, nous tendons la main, nous émettons les propositions, mais sans observer la même envie de collaboration en face.

À titre d'exemple, nous leur indiquons que nous pourrions travailler sur différents projets communs. Ils répondent que cette perspective mérite réflexion. Nos propositions se veulent pourtant très intéressantes. Nous sentons néanmoins une grande timidité de leur part dès qu'il s'agit de nous accompagner sur des projets communs. Cette timidité ne provient pas de la communauté des chercheurs, mais de l'équipe politique de l'établissement. Elle suit sa politique propre, qui consiste à développer son université nouvelle et asseoir son identité. La situation évoluera peut-être, mais, pour le moment, nous ne sentons aucune visibilité politique ni la quelconque volonté de travailler en synergie avec nous. C'est la raison pour laquelle il nous faut faire preuve de vigilance et envisager notre voie.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de passer au vote.

Lecture est faite de la liste des personnes présentées ou représentées.

Il est procédé au vote.

La motion est approuvée

NDR : aucune précision orale n'est apportée sur la répartition des votes.

1.2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 1^{er} octobre 2018, du 3 février 2018, du 4 février 2019, du 8 avril 2019 et du décembre 2019

M. ZIDI.– Comme vous le savez, nous avons accumulé un certain retard. Plusieurs élus ont d'ailleurs signifié, lors de la dernière séance, qu'il convenait de combler ce retard d'approbation des PV. Nous nous sommes engagés à publier en ligne les PV à partir d'octobre 2018, au début de la présente mandature, ce que nous avons bien fait. L'ordre du jour a été complété de telle façon que nous pouvons aujourd'hui discuter des documents d'octobre 2018 à décembre 2019, à savoir neuf PV. Nous rattrapons ainsi une grande partie du retard. Nous aborderons dans un second temps tous les procès-verbaux antérieurs à la date d'octobre 2018.

Nous avons reçu un certain nombre de commentaires et de corrections. Souhaitez-vous évoquer d'autres aspects en séance ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Dans les PV du 1^{er} octobre 2010, du 3 décembre 2018 et du 15 février 2019, les membres invités sont indiqués de manière partielle, les membres de droit et les membres élus apparaissent quant à eux mélangés. Il n'est donc pas possible de distinguer les différents statuts.

Par ailleurs, dans l'ensemble des PV, ainsi que ceux relatifs au CA, l'acronyme de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines est systématiquement amputé du L de ses langues.

M. ZIDI.– Nous apporterons les changements. Souhaitez-vous faire part d'autres commentaires au sujet des neuf PV ?

M. FRETIGNÉ.– J'ai fait partie de celles et ceux ayant regretté que nous ne disposions pas de ces outils et il est donc légitime de remercier celles et ceux grâce à qui nous en disposons aujourd'hui. Les verbatim étant retranscrits, je suis heureux de savoir qu'il restera trace de ces remerciements. Merci à toutes et à tous. J'ai lu attentivement les neuf documents et j'en suis très satisfait et très réjoui. Je crois que c'est une belle avancée, dont je vous remercie.

M. ZIDI.– Je vous propose d'organiser un vote global relatif aux neuf PV.

Il est procédé au vote.

Les procès-verbaux de la séance du 1^{er} octobre 2018, du 3 février 2018, du 4 février 2019, du 8 avril 2019 et du décembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Comités d'animation des axes stratégiques

M. LE PRÉSIDENT.– Le souhait est de contribuer à la convergence de la composition des comités d'animation. Une première phase organisationnelle a déjà été proposée par les porteurs d'axes. La commission d'évaluation du CAC s'est réunie pour

analyser ces différentes propositions et lancer un appel à candidatures. La démarche a été initiée avant les vacances de Noël et les composantes ont bien reçu cet appel à candidatures. Nous avons enregistré quelques retours, consistant surtout à compléter ce que nous avons déjà adopté il y a quelques mois.

Je vous propose d'aborder chaque comité d'animation, ce qui nous permettra de prendre connaissance de la répartition par composante et des nouvelles candidatures. Si je prends l'exemple de l'axe « Santé, Société, Environnement », dont les coresponsables sont Isabelle Coll et Sophie Lanone, nous avons acté une première composition à 14 personnes (4 collègues de médecine, 3 FST, 2 FSEG, 1 IUT CV, 2 INSPE, 1 DROIT, 1 LLSH). À la suite de l'appel lancé en décembre, nous n'avons pas reçu de nouvelles candidatures. Nous n'atteignons pas la limite fixée de 15 personnes, ce qui n'est pas très grave. Il s'agit surtout d'acter ces comités d'animation pour arriver dans la phase opérationnelle que nous discuterons dans un second temps.

Nous restons donc sur ces 14 personnes. Je ne pense pas qu'il soit utile de les rappeler, puisque la liste figure sur le document SharePoint.

Le deuxième axe « Transformations sociales, Inégalités et Résistances » est placé sous la responsabilité de Fanny Gallot et Fabrice Ripoll. Lors de la première phase de composition du comité d'animation, nous trouvions 12 personnes (5 INPE, 4 LLSH, 1 FSEG, 1 IUT CV, 1 SESS-STAPS). La commission d'évaluation a proposé d'élargir ledit comité et d'accueillir en son sein un juriste et un médecin. À la suite de l'appel à candidatures, aucun juriste ni médecin ne s'est malheureusement proposé. En revanche, nous avons reçu deux nouvelles candidatures, celles d'Emmanuel Fureix (LLSH, CRHEC) et d'Aude Gerbaud (INSPE, CEDITEC). Nous n'avons pas réussi à constituer le comité pluridisciplinaire souhaité. Je vous propose de discuter de cette situation et de réfléchir aux différentes solutions pour ouvrir davantage ces comités.

M. GILBERT.– Nous pouvons enrichir le réseau du comité dès lors que ceux qui l’animent relèvent de champs scientifiques complémentaires. La communication dépasse ainsi les trois ou quatre champs scientifiques. Nous avons essayé de diffuser l’information au maximum. Certains juristes se sont proposés dans d’autres axes. Malgré ma requête, je n’ai pas reçu de retours positifs.

Il convient de savoir si nous renforçons une surreprésentation disciplinaire dans un axe ou si nous nous en tenons à un déséquilibre relatif. Un arbitrage doit peut-être être mené sur ce point.

M. WOLKENSTEIN.– Je regrette profondément que ma composante n’ait pas pu présenter un médecin supplémentaire. Nous pouvons y voir une suroccupation habituelle, liée à tous les événements que vous connaissez, dont la licence santé. Je me renseignerai pour savoir si une personne peut se présenter en tant que sujet intéressé. Il n’est pas très pertinent de désigner qui que ce soit sans une vraie force d’engagement. Je tiens à répéter haut et fort dans cette assemblée que cet axe représente un intérêt majeur. Je regrette que nous n’ayons pas enregistré de candidature spontanée. Nous vérifierons si spontanéité et engagement peuvent se conjuguer.

M. GILBERT.– J’entamerai la même démarche auprès de l’UFR Droit. Nous verrons si des collègues se proposent.

M. ZIDI.– Si le retour est négatif, nous reprendrons cette proposition. Le comité peut en tous les cas se réunir et travailler. Rien ne nous empêche de nous laisser cette marge de manœuvre.

M. GILBERT.– Le CAC peut déjà se prononcer sur un comité tel qu’il est vous présenté aujourd’hui, tout en admettant qu’il puisse être complété. Lors du prochain CAC, vous pourrez apprécier les éventuelles candidatures.

M. ZIDI.– Je vous propose de reprendre notre présentation. S’agissant de l’axe « Numérique : sciences et pratiques », dont le responsable est Julien Cervelle, nous

avons acté 12 personnes au sein du comité : 3 FST, 1 médecine, 2 IUT CV, 2 FSEG, 2 LLSH, 1 IUT SF, 1 ESIPÉ. L'appel supplémentaire à candidatures lancé en décembre a permis d'enregistrer six demandes : Pierre-Emmanuel Guigo (LLSH, CRHEC), Stéphane Jaffard (FST, LAMA), Rossana De Angelis (LLSH, CEDITEC), Laurie Marguet (Droit, MIL), Jean-Marc Leblanc (LLSH, CEDITEC), Mathias Béjean (FSEG, IRG). Nous avons fixé une limite de 15 personnes, et nous pouvons donc acter trois candidatures parmi les six reçues. Il nous semble intéressant de choisir Stéphane Jaffard, qui travaille sur les aspects de l'intelligence artificielle ; Jean-Marc Leblanc, très impliqué dans l'Institut du Numérique et enfin Laurie Marguet, juriste de la faculté de droit.

Ces comités sont certes limités à 15 personnes, mais rien ne les empêche de lancer des invitations auprès des collègues lors de leur réunion. Pour rappel, nous avons ouvert l'appel à candidatures aux enseignants-chercheurs, aux enseignants et aux BIATSS.

L'axe suivant, « Francophonies et Plurilinguisme » est copiloté par Yolaine Parisot et Laure Clément Wilz. Nous avons acté la composition du comité, constitué de 12 personnes, dont 7 LLSH, 2 Droit, 1 EUP, 1 FSEG, 1 médecine. Une nouvelle candidature nous a été adressée, celle de Joana Belo (DRI, BIATSS).

La dernière proposition concerne l'axe « Savoirs et Pratiques en Éducation et Formation », dont les coresponsables sont Alain Mouchet et Yann Bassaglia. Nous comptons 13 collègues au sein du comité : 3 INSPE, 2 FST, 1 Médecine, 1 FSEG, 2 SESS-STAPS, 1 IUT SF, 1 LLSH, 1 BIATSS SCEPPE, 1 BIATSS SAPUN. Ici aussi, une nouvelle candidature nous est parvenue, celle de Julie Horoks (INSPE, LDAR). Le comité intègre donc 14 collègues.

Nous pouvons valider l'ensemble des propositions, en sachant que nous restons bien sûr dans une démarche d'ouverture s'agissant de l'axe TIR, avec le souhait de compléter le comité grâce à un juriste et à un médecin.

Il vous est demandé d'acter ces compositions, qui courent sur deux ans. Nous passons au vote.

Il est procédé au vote.

La composition des comités d'animation des axes stratégiques est approuvée.

NDR : aucune précision orale n'est apportée sur la répartition des votes.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1. Point d'information sur les appels à projets des axes stratégiques

M. ZIDI.– Lors de la CR de la semaine dernière, une première discussion a été initiée autour des appels à projets sur les axes stratégiques concernant un BQR (Bonus Qualité Recherche). Des échanges se sont également tenus en CFVU sur les axes stratégiques concernant un BQF (Bonus Qualité Formation). Il s'agit ici d'aborder, sous la forme d'une information dans un premier temps, un nouvel appel à projets consacré aux axes stratégiques, que nous appelons BQER (Bonus Qualité Enseignement Recherche). Nous voulons vraiment nous inscrire dans une démarche dynamique de liens entre l'enseignement et la recherche. Nous en parlons souvent, nous théorisons parfois. À un moment donné, il s'agit aussi de rendre le projet d'établissement opérationnel à travers les axes stratégiques, qui constituent un socle de base. L'idée consiste à lancer un nouvel appel d'offres appelé à donner un rôle au CAC, et en particulier à sa commission d'évaluation, sous la forme d'un miroir de la CR. Cette dernière est amenée à examiner des demandes et des projets BQR. De la même façon, il conviendra d'examiner des projets et demandes centrées sur le lien entre l'enseignement et la recherche.

En termes de critères d'éligibilité, il s'agira de projets innovants, transformants, inscrits dans l'un des cinq axes stratégiques, listés précédemment. Nous souhaitons en fait un vrai décloisonnement de ces projets au sens disciplinaire et organisationnel. Il faudra au moins deux laboratoires de deux composantes – mais

s'il n'y en a qu'une, ce ne sera pas nécessairement un problème – impliqués dans ces projets et faisant apparaître le lien entre enseignement et recherche. Je mentionne aussi le cofinancement, qui devra être assuré.

Nous en arrivons finalement aux moyens financiers alloués à tous ces BQ et projets destinés à dynamiser les axes stratégiques. Pour 2020, nous avons acté les moyens listés sur le document, à savoir 100 k€ sous la forme BQER pour favoriser l'enseignement et la recherche. Il s'agit d'un budget supplémentaire. Nous parlons aussi de deux autres budgets, déjà discutés en commission de recherche et en CFVU. Le premier s'établit à 30 k€, identifié pour des projets BQF ou BQP et inclus dans un budget plus global consacré à la transformation pédagogique que gère la CFVU. Comme annoncé lors de la CR de la semaine dernière, le montant de 20 k€, est identifié pour la BQR et dédié aux projets de recherche. L'ensemble constitue un budget de 150 k€ en faveur des axes stratégiques. C'est ce que nous avons acté pour cette année 2020, en sachant que rien n'est inscrit dans le marbre, comme nous l'avons indiqué clairement aux porteurs de projets la semaine dernière. Il s'agit avant tout de lancer le processus cette année, à travers la mise en place des comités d'animation et l'allocation de ces budgets.

De façon pratique, le circuit auquel nous avons pensé permettra de gérer les demandes au titre du BQER. C'est un appel à projets assez spécifique, voire novateur dans l'environnement de l'UPEC. Il visera des projets épousant l'enseignement et la recherche. L'appel à projets sera transmis aux directions de composantes, de laboratoires et aux porteurs d'axes. Ces derniers pourront bien sûr les diffuser autour d'eux et s'en emparer de façon à pouvoir y répondre. Les projets élaborés seront gérés par le SAPAS (Service d'Appui au Pilotage et à la Stratégie), qui les ventilera selon l'axe vers lequel les projets pointent.

Les directions de composantes et de laboratoires recevront bien sûr une information sur les projets déposés. J'y reviendrai plus tard.

Le rôle des comités d'animation s'avère essentiel. Ils émettront un avis motivé sur les projets examinés et le transmettront au SAPAS, en charge de la partie organisationnelle. C'est également le SAPAS qui diffusera ces dossiers et avis auprès de la commission d'évaluation du CAC plénier, telle que mise en place il y a quelques mois. In fine, le CAC plénier apportera son arbitrage et prendra ses décisions relatives aux demandes formulées. Les résultats des décisions seront enfin transmis aux directeurs de composantes et de laboratoires, sans oublier les porteurs d'axes.

M. GILBERT. – Que faut-il comprendre au sujet des comités d'animation qui émettent un avis motivé sur les projets transmis au SAPAS ? Nous parlons ici de la labellisation des projets soumis au comité de pilotage par le comité de pilotage (inaudible, 3, 05 :56). Les comités doivent confirmer, à travers un argumentaire, que le projet s'inscrit bien dans l'axe. La démarche ne va pas toujours de soi. Des candidats peuvent présenter un projet en étant certains que l'un des mots-clés qui le caractérise correspond aux attentes, mais ce n'est pas forcément le cas. Si un axe dépend de plusieurs mots-clés, il existe par conséquent une relation entre ces mots-clés et le comité doit être en mesure d'évaluer les liens scientifiques entre le projet et les différents mots-clés de l'axe.

Par ailleurs, nous avons échangé la semaine dernière avec les porteurs d'axes, qui ont émis diverses propositions. Elles complètent le phénomène de labellisation que j'évoque. Les porteurs d'axes et les responsables de comités souhaiteraient que le comité, au-delà de la simple labellisation, puisse exprimer un point de vue sur la dimension scientifique du projet. Cette mission relève aujourd'hui de la commission d'évaluation du CAC ou de la CR. Lors de la précédente CR, nous n'avons d'ailleurs pas abordé ce point. Je vous ai proposé en effet que les comités de pilotage se contentent d'apporter leur labellisation, afin que les collègues de la commission d'évaluation n'aient pas le sentiment qu'on leur ôte cette mission et qu'on les

soumet à un traitement inégal entre les projets labellisés « axes stratégiques » et les projets non labellisés, évalués scientifiquement par le comité d'évaluation. J'ai dévoilé cet élément d'analyse à nos responsables d'axes stratégiques. Ces derniers ont fait part d'une proposition, que je souhaite vous soumettre. Ils regrettent que nous ne puissions pas profiter de leur expertise, en sachant qu'eux-mêmes représentent des comités interdisciplinaires. Ils regrettent aussi que nous ne leur donnions pas la possibilité, au-delà de la labellisation, d'exprimer un avis sur la qualité scientifique des projets. Ils souhaiteraient mener une analyse de la qualité scientifique, sans pour autant priver la commission d'évaluation de sa prérogative. Selon leur argumentation, nous réduisons leur rôle à celui de tamponneur. Nous leur expliquons que la réflexion se poursuit sur l'articulation des projets au regard de la richesse des axes. Il nous a semblé que leur demande était admissible dès lors que nous ne privons pas le comité d'évaluation de son rôle et qu'on lui laisse la possibilité de confirmer, ou pas, un point de vue sur la qualité scientifique exprimée en amont.

M. ZIDI.– S'agissant de la gestion financière, il est demandé de mettre à disposition un budget de fonctionnement. Nous avons décidé d'octroyer 5 k€ par axe en 2020. Cette somme permettra d'organiser des colloques, d'inviter des permanents et d'assurer plus globalement le fonctionnement quotidien. Nous passons donc d'un budget de 150 k€ à 175 k€ si nous additionnons les enveloppes de fonctionnement en faveur des cinq comités. Ce n'est pas une somme négligeable.

M. GILBERT.– Jusqu'à présent, des axes ont pu initier leur travail. Je pense par exemple à l'axe TIR, auquel j'ai appartenu. Il est vrai que nous avons déjà pu organiser toute une série de séminaires, sans financement dédié. Les responsables des comités de pilotage des axes stratégiques ont indiqué qu'ils peuvent travailler sans financement, mais que leur travail serait de meilleure qualité en cas d'octroi d'un budget. Il est vrai que le sujet n'a peut-être pas été évalué à sa juste mesure.

Confier un tel budget permettra d'assurer les voyages, d'inviter différents intervenants dans le cadre d'ateliers de réflexion, de proposer des repas, etc. La demande me semble faire sens et nous avons donc pris une décision en sa faveur.

M. ZIDI.– En matière de budget BQER, vous avez constaté que les projets peuvent concerner deux composantes, idéalement plus. La gestion financière reviendra à une composante, c'est-à-dire une structure dans le département d'enseignement ou un laboratoire impliqué dans le projet retenu. Tout sera précisé dans les dossiers déposés. Encore une fois, tous les composantes et tous les laboratoires impliqués dans un projet recevront une information du SAPAS. Le souhait est bien de privilégier une information fluide en relation avec ces axes stratégiques.

Nous avons aussi parlé de l'évaluation de l'activité des axes. Un bilan sera tiré des actions labellisées, présenté chaque semestre au CAC plénier. Nous souhaitons également une autre évaluation des projets retenus (BQR, BQER, BQF), accompagnée d'une brève fiche-bilan appelée à être transmise au SAPAS et aux porteurs d'axes.

Les bilans doivent vous informer de l'état d'avancement du travail. Le temps passe vite et je suppose que dans six mois, vous prendrez connaissance d'une note succincte sur l'état d'avancement, les projets et les perspectives. Certains responsables d'axes stratégiques ont indiqué lors de la réunion de la semaine dernière qu'ils envisageaient d'organiser une rencontre scientifique autour de leurs recherches afin de créer un moment de dialogue au sein de la communauté et faisant suite à l'exposé des recherches. Certains ont ajouté qu'ils souhaitaient une telle rencontre assez rapidement, peut-être à l'échelle des six mois. D'autres estiment qu'il convient de faire preuve d'un peu de prudence en termes de calendrier et d'attendre plus longtemps. Autrement dit, une demi-journée ou une journée sera dédiée à la présentation des recherches menées.

M. ZIDI.– La diapositive suivante vous dévoile le calendrier du BQER, qui demande à être organisé en deux vagues. D'abord, le mois de mars marquera le début de

l'appel à projets BQER. Le CAC d'avril sera ainsi en mesure de ventiler les budgets vers les projets retenus. Ensuite, la deuxième vague correspondra au lancement de l'appel à projets BQR, au début du mois de juin. La décision du CAC plénier interviendra quant à elle le 14 septembre.

L'enveloppe de 100 k€ sera gérée à travers ces deux vagues d'appels à projets, sans répartition entre les deux démarches. Comme pour la CR, une adaptation s'impose en fonction des projets déposés.

Lors de la réunion organisée la semaine dernière avec les porteurs d'axes, nous les avons interrogés sur quelques exemples de projets BQR, privilégiant donc le lien entre l'enseignement et la recherche. Ces exemples nous permettent d'identifier les axes stratégiques. Dans le document envoyé à la communauté de l'appel à projets, les informations se voudront bien sûr plus précises. Il s'agissait surtout aujourd'hui d'avoir quelques exemples de projets envisageables, ou en tout cas que les porteurs d'axes envisagent. Je peux citer les invitations, l'implication des étudiants auprès des plateformes de laboratoires, les séminaires, les stages de terrain, les ateliers sur l'environnement, etc. À nos yeux, la démarche représente un vrai challenge dès lors que nous visons des projets liant l'enseignement et la recherche, ce qui ne correspond pas forcément à nos habitudes. Nous évoluons plus souvent dans des configurations cloisonnées.

M. GILBERT. – La différence entre le volet de formation du BQF et de la CFVU et le volet formation liée à la recherche de ce BQER repose sur le fait que nous ne demandons pas la même chose. Dans le premier volet, les candidats doivent présenter des projets affichant une innovation pédagogique. Ici, nous demandons un lien entre formation et recherche, qui n'implique pas un dépassement de vos méthodes de formation, comme c'est bien le cas dans le cadre de la CFVU. Si nous avions exigé d'imposer le volet de la formation et recherche selon les critères de la CFVU, nous aurions lancé un pari très périlleux dès lors qu'un faible nombre de

collègues auraient candidaté. Nous sommes plutôt en mesure de vous proposer de multiples facettes et il nous semble assez facile de satisfaire ces deux critères.

M. WOLKENSTEIN.– J’ajouterai bien un peu d’intelligence artificielle parmi ces axes. Nous avons été assez prisés sur la thématique de la pédagogie et de l’intelligence artificielle lors des trophées en Ile-de-France. Il me semble intéressant de favoriser cet aspect.

Mme CADUSSEAU.– Je suis d’accord, ce sujet relatif à l’intelligence artificielle intègre l’innovation pédagogique. Une enveloppe s’y consacre même.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– La présentation est très intéressante, mais je m’interroge néanmoins sur la prochaine mise en œuvre. Le personnel administratif est déjà très sollicité. Évidemment, si quelques projets émergent, nous pourrions assurer leur gestion, mais s’ils se révèlent nombreux, il faudra envisager, en complément des budgets de fonctionnement, un budget administratif en central. Je parle de l’absorption de cette multitude de projets lancés sur un an, ce qui nécessite un travail important.

J’ai vu que le déroulé des projets sera transmis aux composantes des laboratoires. Il ne faudrait pas non plus que ces appels soient utilisés par des collègues qui se seraient déjà vu débouter leur projet dans une ou plusieurs composantes.

M. GILBERT.– Au regard du volume financier de l’université entière, nous restons sur des sommes suffisamment importantes pour initier les projets et donner aux collègues l’envie d’innover sur le lien entre recherche et formation. Je doute que la démarche prenne une dimension qui contribue à rendre la charge de travail excessive. Nous pourrions en tirer un bilan au terme de la première année pour essayer de mesurer les effets éventuels. La somme de 100 k€ reste à mon sens suffisamment mesurée en termes d’impact et de transformation. Le budget du dispositif s’établit à 100 k€ pour 14 composantes. Il convient de le replacer dans son contexte.

M. ZIDI.– S’agissant du circuit, prenons le cas de figure de ce qui existe en matière de manifestation scientifique. Les laboratoires seront amenés à s’exprimer, à classer, mais il ne s’agira que d’un avis. La décision finale revient de toute façon à la commission d’évaluation et au conseil central, au sein desquels les composantes sont représentées. Je n’entrevois pas de risque de contournement. C’est la raison pour laquelle j’ai vraiment insisté sur le fait que le circuit soit transparent et que chacun soit informé. La qualité des projets sera analysée *in fine* par le conseil.

Mme CADUSSEAU.– La discussion concerne vraiment le BQER, c’est-à-dire le lien entre l’enseignement et la recherche. À la suite de la remarque de Pierre, je souhaite rappeler qu’il existe une enveloppe importante en faveur de l’innovation et de la transformation pédagogiques. Je parle d’un montant de 380 k€, inscrit au budget de 2020. Il se décompose en 30 k€ dédiés à la transformation pédagogique associée à un axe stratégique ; en 130 k€ dans le cadre de PULSE et en 220 k€ consentis en faveur de l’innovation pédagogique non spécifiée PULSE ou axes stratégiques.

L’appel à projets a été lancé à la fin du mois de décembre, avec une date limite fixée au 20 février. Il est toujours possible de déposer son ou ses projets en matière d’innovation pédagogique. Ils seront évalués par une commission pédagogique, qui se réunira en dernier et qui a repris le périmètre d’une précédente commission. Nous souhaiterions y associer des membres élus de la CFVU. Je profite de cette séance pour lancer un appel à candidatures envers ces élus pour prendre part à cette commission pédagogique d’évaluation des projets d’innovation.

QUESTIONS DIVERSES

M. LEVREL.– Je reprends une question posée par une collègue au sujet du comité d’éthique, de déontologie et d’intégrité scientifique. Il semblerait qu’au moment où ce comité s’est constitué, il a été annoncé que les personnes qui déposeraient leur dossier pour le rejoindre et qui seraient retenues bénéficieraient d’une rémunération pour leur temps de préparation et de participation. Or, on a signifié à ma collègue,

lors de la première réunion, qu'aucune rémunération ne serait versée. Cette dernière a donc démissionné. Ma question consiste à savoir si une rémunération est bien prévue. La réponse doit être claire afin que toutes les personnes ayant envie de s'impliquer soient correctement informées.

M. ZIDI.– Je ne peux pas fournir de réponse aujourd'hui. Nous avons acté une remise à plat du R&DA selon de nouvelles tâches. Il nous faut réfléchir à ce dossier au sein de la commission d'évaluation du CAC pour apporter une réponse à la rentrée prochaine.

M. GILBERT.– Le comité d'éthique établira une charte, qui servira de guide et aura vocation à être votée par la communauté. Elle vous sera soumise. Nous devons avoir une idée de ce que représentera l'intensité de la charge de travail des membres du comité. En ce qui concerne de nombreuses missions, nous nous appuyons sur des repères relatifs à l'investissement des collègues, mais pour ce nouveau comité, l'interrogation demeure. Le fait d'attendre un peu contribuera peut-être à nous forger une idée plus précise.

Sur la question de la rémunération, il convient de ne pas adopter une position trop clivante. Ne pas accepter une mission dans ces conditions ne donne pas un très bon message. Il faut se montrer prudent entre le fait d'accepter des missions et y mettre comme condition *sine qua non* le versement d'une rémunération. Le sujet n'est certes pas simple. Des personnes souhaitent s'investir, mais éprouvent parfois des difficultés. Nous le savons. Toutefois, la prudence s'impose. Si nous considérons que toute participation à une mission d'intérêt collectif au sein de l'université doit nécessairement s'accompagner d'une rémunération, nous nous dirigeons sur un chemin un peu compliqué.

M. LEVREL.– Mon intervention s'attache surtout au changement de position entre ce qui lui a été annoncé au début et ensuite en réunion.

M. GILBERT.– Oui, mais la personne en question a bien déclaré que si son implication au sein du comité n'était pas rémunérée, elle se retirait. Cette approche me met un peu mal à l'aise, surtout pour ce genre de comité.

M. ZIDI.– Je vous remercie. Nous pouvons marquer quelques minutes de pause avant d'organiser le CAC restreint.

La séance est levée à 15 heures 50.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

MSCD,	10	R&DA,	27
-------------	----	-------------	----